

Motion D.H.G. 8 février 2010

Les Élus au Conseil d'Administration du Lycée Georges de la Tour dénoncent la nature néfaste et antirépublicaine de la Réforme des lycées définie par le B.O spécial n°1 du 4 février 2010.

Ils soulignent les points suivants :

1- la finalité affichée par la réforme des lycées, qui s'applique dès la rentrée 2010 au niveau des Secondes, est de donner aux Établissements une autonomie correspondant à un quart de leur horaire hebdomadaire afin de favoriser leur adaptation locale et d'assurer un meilleur suivi des Élèves.

En réalité, elle est conçue pour permettre progressivement et insidieusement une réduction globale des horaires d'enseignement. On peut sérieusement douter que les 10 heures extraites du fléchage national seront maintenues comme telles dans les années à venir. Elles seront progressivement réduites selon une procédure identique à celle qui a été appliquée aux heures de T.P.E. ;

2- la réforme réduit fortement les enseignements communs fondés sur la construction et la transmission des connaissances et sur des disciplines clairement définies.

Les réductions horaires subies par les disciplines en enseignement commun sont les suivantes :

- . Français : -1 heure-professeur ; - 1/2 heure-Élèves
- . Histoire-Géographie : -1 heure-professeur ; -1/2 heure-Élèves
- . L.V.1. +L.V.2. : -1,5 heure-professeur
- . Mathématiques : -1 heure-professeur
- . Physique-Chimie : -2 heures-professeur ; -1/2 heure Élèves
- . S.V.T. : -2 heures professeur ; -1/2 heure-Élèves

Elle restaure ensuite certaines des disciplines amputées au moyen d'appoints horaires d'initiative locale dont on peut redouter l'arbitraire ;

Elle conduit à alourdir le service de certains professeurs en augmentant le nombre de leurs classes et de leurs Élèves et à diminuer en proportion le temps qu'ils pourront consacrer à chaque Élève ;

3- elle instaure au sein de chaque Établissement les conditions d'une concurrence entre les disciplines et entre les enseignants et conduit chacun à concentrer ses efforts sur des initiatives pédagogiques ponctuelles mais voyantes au détriment d'un travail soutenu dans la durée, efficace mais plus discret.

Elle génère des disparités entre les Établissements sur l'ensemble du territoire, bafouant ainsi le principe d'Égalité ;

4- elle crée deux heures dites d'accompagnement personnalisé au cours desquelles chaque professeur, ayant charge la classe entière pour tout ou partie de l'horaire, devra se consacrer au soutien, à l'approfondissement, aux travaux interdisciplinaires et à l'orientation.

Si ces deux heures sont dévolues à un seul professeur, comment parviendra-t-il à assurer des tâches aussi diverses avec compétence et efficacité? Si elles sont partagées entre plusieurs intervenants, quel soutien, quel approfondissement, quels conseils en orientation, quelles constructions interdisciplinaires chacun pourra-t-il dispenser ou mettre en place à raison d'une fraction de deux heures hebdomadaires face à 35 Élèves?

5- elle morcelle une partie des enseignements dits d'exploration en leur assignant 1,5 heure hebdomadaire dans deux ou trois disciplines. Cette organisation à l'avantage d'accentuer la fonction de détermination de la Seconde mais elle retire la possibilité d'un véritable approfondissement dès ce niveau ;

6- elle met ainsi en péril la spécificité des voies technologiques : le volume horaire et le contenu dévolus aux enseignements d'exploration est considérablement réduit. Par exemple, le module "Santé/Social" sera partagé en deux enseignements : à Sciences et techniques médico-sociales et à Biologie Physiopathologie humaines, avec 45 minutes pour chaque enseignement au lieu de 3 heures chacun dans le système actuel.

Ces 45 minutes sont insuffisantes pour permettre la présentation d'un champ disciplinaire spécifique en termes de connaissances et de méthodes associées. Rappelons que la spécificité technologique réside dans une démarche inductive qui nécessite du temps en travaux dirigés et /ou pratiques. Il s'agit donc d'une dénaturation de cet enseignement et d'un mépris des Élèves qui l'auront choisi. Le fait de proposer de coupler "Santé/Social" avec "Biotechnologies" ne résout pas le problème ; il s'agit de deux spécialités différentes qui ne peuvent être assimilées.

7- elle fragilise la continuité et la qualité de l'enseignement en supprimant l'année de stage IUFM, en propulsant les jeunes professeurs à plein temps devant Élèves, les envoyant en stage en cours d'année sans assurer leur remplacement.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration signataires de ce texte dénoncent les principes qui ont déterminé la répartition de la Dotation Horaire Globale pour la rentrée 2010 et à tout en saluant le travail fait par la direction de l'Établissement pour préparer dans les meilleures conditions possibles la rentrée prochaine, ils refusent de cautionner les propositions qui leur sont faites.